



Mes droit apres dissolution d un paces

Par **maria**, le **07/05/2012** à **20:37**

Bonjour,rnvoila, mon ami et gerant de sa societe, nous sommes entrain de disoudre le paces j aimerai savoir si moi j ai des droits sur cette societe qu il a repris lorsqu on etais en couple ainsi que la voiture familiale qu il a mi a son nom, je tenais a precise que la societe se trouve en belgique et que nous residons en france.je vous remercie de bien vouloir me renseigner parce que je me retrouve seul avec mes 2 enfants.

Par **amajuris**, le **08/05/2012** à **09:32**

bjr,rnvous étiez pacsés sous quel régime , indivision ou séparation de biens.rnsi vous êtes pacsés sous le régime normal de la séparation de patrimoine, il n'y a donc pas de biens communs;rlen cas de dissolution du pacs chacun conserve ses biens propres.rnla voiture appartient à celui qui figure sur la facture d'achat.rncdt